

LOI BORLOO ET NICHES FISCALES, QUELS IMPACTS COTE EMPLOI ?

Le Gouvernement prépare des modifications fiscales. Les services à la personne sont concernés

A l'annonce du projet gouvernemental relatif aux déductions d'impôts par le biais des services à la personne, des questions se posent côté contribuables : Quels foyers fiscaux seront-ils concernés par la nouvelle loi ? Le plafond sera-t-il revu à la baisse ? Quels seront les impacts sur le pouvoir d'achat ?

Mais sur le plan de l'emploi, quelles peuvent-être les conséquences ?

Quelques chiffres (Source : ANSP 2006) :

- Plus de 20 métiers concernés
- 11 000 organismes agréés en 2006
- Plus de 120 000 emplois créés la première année
- 725 millions d'heures en 2006
- 12 % de taux de croissance (CA 2006 : 12.3 millions d'euros)

EXEMPLE CONCRET DE CROISSANCE ET DE CREATION D'EMPLOIS

DEPANORDI, société spécialisée dans le Dépannage informatique à domicile

Historique :

- Début d'activité : **2004**
- **2006** : 1 agence à Marseille, 3 salariés, CA 180 000 €
- **Juin 2007** : Obtention de l'agrément Loi Borloo
- **Mai 2008** : 5 agences et 15 créations d'emploi
- **Juin 2008** : 5 ouvertures supplémentaires + 10 nouveaux emplois
- **Salaire moyen** : 1500 €

Prévisionnel à fin 2009 :

- CA : 350 000 € par agence
- 60 emplois créés
- 30 Dépanordi sur tout le territoire

Ces chiffres, remis à l'échelle nationale, sont autant d'indications concrètes quant à l'impact des services à la personne sur la création d'emplois dans notre pays, à l'égal de nos voisins européens.

Rémy et Sylvie Palet, fondateurs de Dépanordi, restent confiants :

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les demandes de partenariat et de franchises affluent sur mon bureau. Une société bien gérée doit pouvoir afficher un taux de croissance de 20 % annuel dans le cadre de ce dispositif, à condition que les avantages fiscaux restent inchangés »..